

an d'essai avec un programme similaire, les États-Unis ont réussi à faire baisser leur taux d'inflation de 2 p. 100. Si le Canada pouvait ainsi atteindre des résultats analogues d'ici un an, ce qui réduirait notre taux d'inflation à 9 p. 100, on pourrait dire que ces mesures ont été efficaces pour une première étape. Ce que l'on peut reprocher à ces mesures, c'est qu'elles sont négatives dans le sens qu'elles ne guérissent pas l'économie en la stimulant, mais plutôt qu'elles tentent de la faire durer plus longtemps. En d'autres mots, on ne remet pas le malade sur pied, mais on essaie de rendre son lit d'hôpital plus endurable.

Dans ce sens-là, ce qui est inacceptable, c'est que cela ne résout pas le problème de nos concitoyens à faibles et moyens revenus. Au contraire, le fossé s'élargit entre eux et les mieux nantis. C'est encore le petit qui va en souffrir le plus et payer la note sans pouvoir rien faire. C'est vraiment démoralisant pour les citoyens dans cette situation, et il faut absolument que le gouvernement trouve un moyen de leur venir en aide, si l'on veut que ce groupe important de la société passe à travers la crise actuelle.

D'ailleurs, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson) a souligné ce fait avec beaucoup de logique dans un exposé qu'il vient de faire à Montréal le 20 octobre devant le *Canadian Club of Montreal*. Je cite:

La démoralisation la plus intense se fait sentir parmi la classe moyenne, chez cette majorité salariée et silencieuse qui assure la bonne marche de nos institutions. Ils assistent à la disparition de leurs économies, à la perte de valeur de leurs stocks et de leurs obligations. Ils craignent l'écoulement de la monnaie qui diminuera la valeur de leur propriété.

Je cite toujours le ministre, monsieur le président.

Ils s'inquiètent de la dépression, du chômage et de leurs pensions. L'inflation nous force tous à nous préoccuper de nous-mêmes.

● (2110)

Elle répand le ressentiment. La population constate que la richesse passe régulièrement du faible au fort sans considération du mérite, des efforts ou de la contribution économique. L'inflation leur fait voir le système économique comme un système injuste et les force à envisager le système politique comme une absurdité.

En réalité, le gouvernement est en train de mettre en place deux plafonds de salaire différents. Un pour le pauvre avec une possibilité d'augmentation de \$600 pour un salaire annuel de \$6,000 en bas duquel la loi ne s'applique pas, et un autre pour le riche avec une augmentation annuelle de \$2,400 pour un salaire de \$24,000. C'est tout simplement, à mon sens, de la discrimination qui aura pour effet d'élargir le fossé entre les gens à faible revenu et ceux qui ont déjà de gros salaires. A la Chambre cette semaine, nous avons entendu toutes sortes de discours. Nous avons entendu des gens qui disaient que l'augmentation de salaire pour le petit à \$600 par année, et pour le mieux-nanti à \$2,400 par année, rapprochait l'un de l'autre à long terme. Je ne peux pas voir où ils ont pris leurs chiffres mais, à mon sens, cela les éloigne. C'est tout simplement, à mon avis, de la discrimination. Avec cela on s'éloigne encore pas mal de la fameuse société juste promise par le gouvernement il y a quelques années. Cela ressemble beaucoup plus à une injustice bien organisée aux yeux du gagne-petit.

Cela devient encore plus vrai quand on regarde les prédictions de l'année à venir où les prix vont continuer d'augmenter sensiblement alors que les possibilités de revenus se voient limitées. La Commission de surveillance du prix des produits alimentaires continue, par exemple, à prédire une hausse de 15 p. 100 du prix des aliments pour l'année à venir. Si l'on traduit ceci concrètement, cela veut dire que la même commande d'épicerie, que l'on payait

Loi anti-inflation

\$100 en 1971, coûte maintenant \$141.20 et qu'elle pourrait encore augmenter de 15 p. 100 en 1976 et 1977.

D'un autre côté, il y a plusieurs problèmes qui sont restés en suspens ou qui se posent à la suite de l'annonce de ces mesures que nous étudions ce soir. Que deviendront ceux qui gagnent déjà en bas du minimum requis? Pourquoi n'a-t-on pas réglé la question du salaire minimum avant d'appliquer ces mesures? Comment va-t-on régler le cas des médecins, des avocats, des notaires et des autres professionnels pour qui le régime semble difficilement applicable? Par exemple, si un médecin a gagné \$40,000 l'an passé, va-t-il fermer son bureau dès qu'il aura atteint \$42,400? Que va-t-il advenir de ceux qui ont un double emploi ou qui ont des à-côtés pour boucler leur budget? Ce sont là autant de questions qui nous viennent à l'esprit et auxquelles le ministre devra nous répondre ici ou devant le comité de la Chambre.

Ce qui nous rend songeurs quant à l'efficacité de ces mesures, c'est qu'à peine quelques jours après l'annonce de cette loi, on prévoit une augmentation possible de 15 p. 100 de l'indice des prix à la consommation. On annonce une augmentation de 25 p. 100 du gaz naturel au Québec et en Ontario ainsi qu'une augmentation de 25 p. 100 pour ce qui est de l'Ontario Hydro. Voilà une première perte du contrôle des prix, et ceci risque de s'étendre à d'autres secteurs.

Quant au comité de surveillance des prix et des revenus, il se voit handicapé de deux façons au départ. Tout d'abord, le comité n'a aucune juridiction sur les importations, ce qui représente une part importante de notre économie, à partir des téléviseurs japonais, des chaussures italiennes, en passant par les meubles des États-Unis, les chemises coréennes, pour aboutir aux autos européennes et ainsi de suite.

Deuxièmement, le rôle du comité est déjà amoindri du fait que la portée de ces mesures sera presque certainement minimisée par les changements qui sont déjà en cours. D'autant plus que l'année 1976 est une année d'élection aux États-Unis, et que si le gouvernement américain établit une politique fiscale trop libérale, cela peut compromettre une politique monétaire canadienne trop restrictive, en ralentissant de nouveau notre économie. Tout ceci démontre bien que le gouvernement libéral actuel est encore une fois dépassé, peut-être, par les événements.

Monsieur le président, je ne l'accuse pas du tout, mais je crains que les mesures contenues dans le bill C-73 arrivent encore une fois un peu tard et n'aillent pas au fond du problème. Tout a commencé en 1967 alors que le gouvernement, par une loi, a permis aux banques d'augmenter à volonté leur taux d'intérêt, ce fut le début de l'inflation, le début des intérêts très élevés, le début de l'intérêt sur l'intérêt, des cartes de crédit et de l'endettement sans retour de la nation et des individus. Voilà la triste réalité, et il faut le dire.

Et aujourd'hui, les dispositions que prend le gouvernement sont négatives et bien marginales, puisqu'elles ne contribuent à rien à stimuler et à équilibrer l'économie nationale. Il est pourtant plusieurs dispositions efficaces que le gouvernement aurait dû prendre en s'inspirant aussi chez nous en prêtant l'oreille sérieusement aux propositions créditistes, et ce malgré ce qu'en pense le jeune député de Drummond (M. Pinard). Je l'ai écouté, récemment, à la Chambre, quand il a présenté les créditistes comme des incompris. Monsieur le président, entre parenthèses, que faisons-nous ici, nous autres, les créditistes, si nous sommes mal compris par la population? Dans la circonscription de Richmond, je pense que je suis bien